Image not found or type unknown

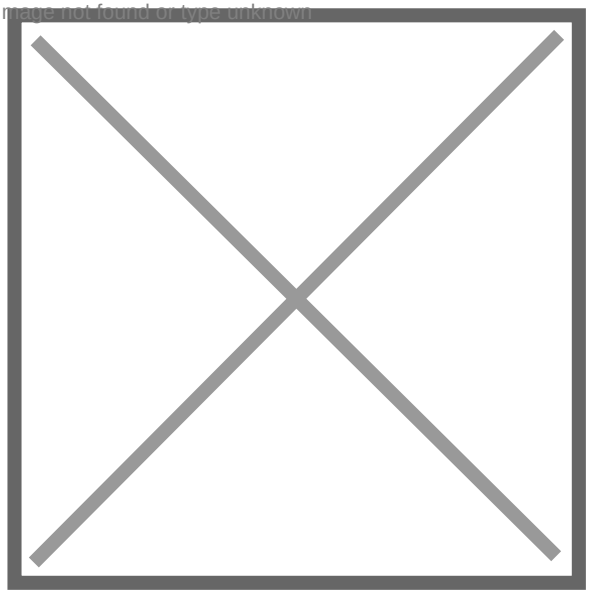

Promotion ou responsabilité ?

Par **Lolo13600**, le **11/09/2011** à **06:04**

Bonjour,

Je travaille dans une PME de 150 personnes dans l'ingénierie technique. Il s'agit d'une filiale d'un grand groupe international.

Le directeur du département est un technicien de pure souche, ingénieur de formation ayant trente ans d'ancienneté dans l'entreprise. Il a vraiment une très grosse expérience. Ce dernier prend sa retraite d'ici deux ans ce qui va laisser un très grand vide.

Le jeu des chaises musicales fait qu'il va être probablement remplacé en interne par un manager, ingénieur de formation, présent dans la société depuis quinze ans. Sans juger ses qualités, ce manager a beaucoup moins de compétentes et d'intérêt pour la partie technique. Il est par contre bien meilleur en organisation et en communication. Le soucis et qu'il sera directeur technique...

Conscient de cette carence technique, le directeur du département m'a proposé une promotion... Il m'a clairement dit que son futur remplaçant n'avait pas les compétentes techniques requises et m'a demandé si je voulais les assumer.

A mon sens, une promotion est une évolution hiérarchique induisant beaucoup plus de responsabilités. En contrepartie, je m'attendais à une révision de ma fiche de poste, un avenant modifiant ma position et mon coefficient (en accord avec la convention collective) et une réévaluation salariale. Sur ce point, si mon salaire est de 1, celui du directeur du département est au moins de 4 et celui du manager au moins de 2,5 avant sa promotion.

Je temporise au maximum. Après quelques mois de recul, j'ai l'impression que je vais hériter de toutes les responsabilités techniques de l'actuel directeur du département alors que le

manager va lui récupérer les avantages de la fonction en se reposant allègrement sur mes épaules. Il ne s'en cache d'ailleurs pas.

Mon directeur veut une réponse. Je lui ai répondu que je pourrais être d'accord si j'obtenais une réponse écrite de la société quant à mes futures conditions de travail (fiche de poste, limites de responsabilité et salaire envisagé).

Autant il est très clair sur mes futures responsabilités, autant il est très flou sur ma demande écrite. En résumé, ce n'est à mon sens pas une promotion mais un redispatching des responsabilités.

Au final, je refuse cette pseudo promotion ou j'insiste sur ma demande écrite ?

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés